

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 18 Mai 2017

*Premières concrétisations !*

*Rester vigilants et mobilisés*



Cette période particulièrement tendue de fin d'année scolaire et de l'entre deux tours va quand même voir aboutir une partie importante de nos combats :

2 Mai 2017

**-Le référentiel de connaissances et de compétences vient d'être publié au Journal Officiel du 30 Avril 2017. La circulaire nationale de missions qui reprend le référentiel d'activité acté en GT 14, doit être publiée au BOEN du 4 mai. Pour les co-psy et les DCIO, c'est l'aboutissement d'une bataille qui date de 1991 puisqu'aucune circulaire « missions » au niveau national n'avait pu être obtenue, laissant les personnels dans le flou, aux prises avec les interprétations diverses des académies.**

*-CAPN du 25 Avril*

*-Contractuels : Nouveaux textes*

*- Perspectives pour l'Onisep*

**- La tenue de la CAPN, le 25 avril 2017 va permettre d'intégrer à la hors classe dès le 1<sup>er</sup> Septembre 2017, 245 collègues soit 10% des promovables au lieu des 7% actuellement en vigueur pour les autres corps du second degré. C'est bien grâce à la détermination du SNES et à la création du corps unique que cette opération a été rendue possible sans attendre 2018, même si les interprétations critiquables de certains rectorats, en ont de fait réduit la portée pour certains collègues pourtant très proches de la retraite.**

*-Colloque FSU des 22 et 23 Juin 2017 :*

*Les inscriptions sont ouvertes !*

- Nous attendons toujours la sortie des textes réglementaires sur l'année de formation ainsi que le décret sur les conditions de travail et les indemnités. La question de la formation suscite toujours de vives inquiétudes car la DGESIP que nous avons rencontrée en mars, ne semble pas vouloir de cadrage précis, ce qui ne correspond pas aux engagements ministériels. Nous continuons à demander que le texte soit bien soumis à concertation avant publication.



**-Enfin la circulaire définissant les nouvelles modalités de recrutement et de rémunération des non titulaires parue au BOEN du 20 Mars 2017 doit être complétée et rectifiée pour tenir compte de la création du corps des PSYEN. Le SNES est intervenu dans ce sens auprès de la DGRH.**



La situation des CIO reste toujours aussi problématique.

Le SNES-FSU a écrit au secrétaire général du MEN suite au CTM du 22 mars où nous avons interpellé le MEN sur les fermetures de CIO et l'aberration des points d'accueil. Aucune réponse ne nous a été apportée et il faudra donc de nouveau intervenir et dénoncer l'affaiblissement inacceptable de notre réseau public.



**Les délais sont désormais très courts pour que tous les textes prévus paraissent effectivement. Le SNES met tout en œuvre pour qu'ils soient conformes aux engagements pris.**

***5<sup>ème</sup> colloque PSY FSU 22 et 23 Juin : Penser le développement psychique en lien avec les questions sociales : Lycée Diderot Paris 19<sup>ème</sup>***

## Mesures actées et en cours.

### Bilan de la CAPN du 25 Avril

#### Accès à la hors classe

Les résultats de la CAPN d'accès à la hors classe ont été communiqués aux collègues. L'arrêté autorisant l'élévation du taux de promotion de 7 à 10 % pour cette année et à 9% pour l'année prochaine doit encore être signé ce qui retarde d'une quinzaine de jours la notification officielle.

Lors de cette CAPN, les interprétations de la note de service faites par certains rectorats (Clermont-Ferrand, Guadeloupe, Lille, Montpellier, Poitiers ou Rennes) qui ont attribué un avis exceptionnel à des collègues en dessous du 11<sup>ème</sup> échelon ou n'ayant pas 3 ans dans ce 11<sup>ème</sup> échelon, (environ 65 propositions) ou celui de Nice qui n'a pas hésité à mettre un avis « insuffisant » à 38 collègues dont 2 au 11<sup>ème</sup> échelon, ont créé de fortes inégalités entre les académies. Le SNES-FSU est intervenu pour les dénoncer mais l'administration n'a pas voulu remettre en cause les avis des Recteurs. Un vœu intersyndical a été adressé à la ministre pour demander que 9 collègues nés en 1955 et ayant un avis « très satisfaisant » soient ajoutés à la liste des promus. Manifestement la compréhension des textes réglementaires n'est pas la même pour tous !

Cette situation ne devrait pas se reproduire l'an prochain du fait de la sortie des textes sur l'évaluation issus du PPCR.

#### - Affectation des néo DCIO sur les postes vacants (40) :

- les collègues qui obtiendront un poste de DCIO vacant seront bien titulaires de leur poste
- la procédure d'affectation des néo DCIO est exceptionnelle cette année et se fera de « gré à gré » entre académie. Il n'y a pas de barème proprement dit et tous les co-psy quelque soit l'échelon, peuvent postuler. Cependant le Snes-FSU a de nouveau dénoncé cette procédure et demandé que les critères des années précédentes soient utilisés (échelon, note, faisant fonction, actions de formation...).

#### - Classe exceptionnelle :

Concernant l'accès à la classe exceptionnelle pour laquelle les DCIO seront prioritaires, les textes qui sont liés au PPCR sont en cours de publication.

## Co-Psy contractuels

La circulaire parue au BO du 20 mars 2017 ne vise pas le décret des PSYEN paru le 1<sup>er</sup> Février 2017. Il s'ensuit un certain nombre de formulations ou de dispositions qui ne sont plus d'actualités. Toutefois il existe désormais une grille de rémunération qui tient compte des niveaux de recrutement et devrait permettre l'harmonisation entre les académies. Il y est également précisé le niveau de diplôme requis pour exercer en tant que psychologue, soit le M2. C'est sur la base de cette mention que certains rectorats ont entrepris de convoquer les collègues ne possédant pas le M2 afin de leur signifier la fin de leur contrat. Nous avons déjà eu l'occasion de le dénoncer : d'une part en vertu d'article 39 du nouveau statut : « *Les agents contractuels recrutés en application du II de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, qui ont vocation à être titularisés dans le grade de conseiller d'orientation-psychologue régi par le décret du 20 mars 1991 susvisé, sont maintenus en fonctions et ont vocation à être titularisés dans le corps des psychologues de l'éducation nationale.* » ; D'autre part, en vertu du texte de cette circulaire qui indique que les rectorats doivent prendre les dispositions pour que les non titulaires puissent passer les concours.

Il ne saurait donc être question de licencier les collègues contractuels non titulaires du M2 de Psychologie que certains rectorats ont pris la responsabilité de recruter malgré la loi de 1985 sur le titre. Une possibilité de VAE au niveau national est à l'étude afin d'apurer d'ici fin 2018, la situation de cette centaine de collègues.

## *Les perspectives pour l' ONISEP*

Régulièrement, la FSU tire le signal d'alarme au sujet de la situation économique et sociale de l'office. Depuis 2013, près d'une cinquantaine de postes a été supprimée (dont 7 en 2017), ayant un impact déplorable sur le plan humain pour les personnels (administratifs et CO-Psy. ; titulaires et contractuels...) et sur la qualité des services rendus aux usagers.

Prétextant une mutualisation des moyens, c'est la polyvalence des agents qui est instaurée, avec une cadence de production plus soutenue et des conditions de travail dégradées.

C'est au CA du 20 avril dernier que le projet de « Contrat d'objectifs », qui engage l'ONISEP pour les trois prochaines années, a été présenté.

Si la FSU n'est pas en désaccord avec certains éléments du diagnostic établi, on ne peut, en revanche, que s'interroger sur les perspectives et lignes directrices annoncées, davantage centrées sur la concurrence commerciale que sur la volonté de répondre aux besoins des élèves et étudiants..

Plus globalement, la FSU demande que l'ONISEP clarifie sa stratégie actuelle et à venir, et maintienne réellement l'organisation en réseau (DRONISEP) en respectant les personnels dans le cadre du Service Public d'Education

La FSU refuse la marchandisation de l'orientation. Si ce choix devait être fait, la légitimité acquise depuis près de 50 ans, auprès des psychologues de l'Education, des EPLE, du public serait remise en cause.

## *Colloque PSY FSU 22 et 23 Juin à Paris*

### *Penser le développement psychique en lien avec les questions sociales*

<https://www.snes.edu/5eme-colloque-des-psychologues-de-la-FSU-Penser-le-developpement-psychique-en.html>

Le 5<sup>ème</sup> colloque des psychologues de la FSU se tiendra à Paris les 22 et 23 Juin. Cette année il portera sur les enjeux des questions sociales pour la pratiques des psychologues et pour la psychologie.

***La vulnérabilité, la précarité affectent de plus en plus les sujets et génèrent de la souffrance Ces thèmes ont largement envahi la scène sociale et le champ de la recherche en sciences humaines, comme caractérisation du mal être ressenti par une fraction croissante de la population. .***

***Comment les psychologues se positionnent-ils professionnellement pour tenir compte des conséquences psychiques de ces profonds changements sociaux ?***

***Ces transformations sociales incitent à réfléchir aux démarches collectives qu'il nous faut inventer pour dépasser les dilemmes de métiers et les contradictions dans lesquels, les psychologues sont pris. Les éclairages de différents chercheurs, les débats et les réflexions entre psychologues exerçant à l'éducation nationale, à la Protection judiciaire de la jeunesse, dans l'administration pénitentiaire et à Pôle emploi pourront nous y aider. »***

***Colloque gratuit , ouvert à tous , dans la limite des places disponibles !***

***Htpps://www..snes.edu /private/ ou formation.syndicale @snes.edu***